

Lons le Saunier, le 22 octobre 2012

Voter pour un syndicat : un nouveau droit pour plus de 74 450 salariés franc comtois

PRÉFET
DU JURA

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É
E

D
E

P
R
E
S
S
E

Du 28 novembre au 12 décembre 2012, les salariés des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et les employés à domicile sont appelés à voter, pour la première fois, pour le syndicat qui les représentera.

Plus de 4,5 millions de salariés sont concernés par ce nouveau droit.

Cette élection s'inscrit dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale dont la loi du 20 août 2008 portant réforme de la démocratie sociale est la traduction.

Grâce à ce scrutin, les salariés des TPE et les employés à domicile pourront choisir de donner plus de poids à un syndicat et à son programme afin qu'il participe :

- à l'élaboration des conventions collectives (temps de travail, rémunération, formation, congés...);
- à la gestion de nombreux organismes (sécurité sociale, assurance chômage et organismes paritaires) ;
- aux concertations et négociations nationales avec l'Etat sur les grandes réformes sociales.

Les salariés concernés ont reçu un premier courrier personnalisé qui présente l'élection et confirme leur inscription sur les listes électorales du scrutin.

Pour pouvoir voter, les salariés, quelle que soit leur nationalité, devront remplir trois conditions :

- avoir été salarié d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employé à domicile, en décembre 2011 ;
- avoir 16 ans révolus au premier jour du vote (le 28 novembre 2012) ;
- être bien inscrit sur les listes électorales du scrutin.

Les programmes des différents candidats seront connus à compter du 30 octobre 2012.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site national www.electiontpe.travail.gouv.fr.

CONTACT :
Préfecture du Jura
Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr